

PLU APPROUVE : 04 FEVRIER 2013	3.2
MODIFICATION N°1 APPROUVEE : 18 SEPTEMBRE 2015	
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 : 030 JUILLET 2017	
DELIBERATION MOTIVEE DE LA MODIFICATION N°2 : 10 MAI 2021	
ARRETE DE PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°2 : 11 MAI 2021	
ENQUETE PUBLIQUE : DU 05 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2021	
APPROBATION : 27 JANVIER 2022	

Mairie de Sainte-Foy d'Aigrefeuille
Place de la Mairie
31570 Sainte-Foy d'Aigrefeuille
Tél : 05.61.83.78.70
Fax : 05.61.83.70.46



Légende

Secteur du Plan Local d'Urbanisme

- U1
- U1a
- U1b
- U2
- UX
- AU1
- AU1a
- AU1b
- AU1c
- AU2
- AU3
- AU4
- AU5
- AU6
- AUJ
- AUms
- AUX
- N
- NL
- Np
- A

Prescriptions

- ★ Bâtiment remarquable et élément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- ★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- ▲ Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- ▲ Accès à créer - localisation imposée
- Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Emplacement réservé
- Elément de paysage à protéger au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Périmètre de précaution de 100m autour des exploitations agricoles
- Elément de continuité écologique
- Trame bleue au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Trame verte au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Zone réglementaire du Plan de Prévention des Risques Inondation
- Zone Bleue : Zone dite Urbanisée - Aléa moyen à Faible
- Zone Jaune : Zone dite non Urbanisée - aléa moyen à Faible
- Zone Rouge : Zone dite non Urbanisée et Zone dite Urbanisée - Aléa Fort

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)	Récapitulatif
1	Emplacements réservés à des espaces et ouvrages publics	Commune	22170	m²
2	Extension des équipements culturels : parcs et jardins	Commune	800	
23	Equipements publics à vocation enfance et jeunesse, scolaire, culturelle, associative, sportive	Commune	21379	
3	Emplacements réservés à des installations d'intérêt général	Commune	52340	m²
3	Extension de la station d'épuration	Commune	52340	
4	Emplacements réservés à l'entretien des berges et des fossés	Commune	52880	m²
4	Préservation et entretien du fossé et talus secteur Fangas - largeur 8m	Commune	2020	
10	Entretien et mise en valeur des berges de la Saure - largeur 10m	Commune	41101	
11	Préservation et entretien du fossé secteur Molinier - largeur 6m	Commune	1650	
12	Préservation et entretien du fossé secteur Francis - largeur 6m	Commune	2150	
5	Emplacements réservés à des voiries	Commune	13400	m²
5	Carrefour et amorce pour voirie future secteur Gayral	Commune	700	
6	Elargissement de chemin d'exploitation n°16	Commune	2010	
7	Elargissement de voirie (emprise finale 12m) avenue René Cassin	Commune	300	
8	Elargissement de voirie et aménagement paysager	Commune	2450	
9	Création de voirie pour fondon future à la RD 18 - largeur 10m	Commune	2400	
13	Elargissement de la RD54A pour aménagement de piste cyclable	Commune	340	
14	Elargissement de la RD54A pour aménagement de piste cyclable	Commune	780	
16	Elargissement de virage de la RD54C route Fréchin	Commune	330	
17	Accès piétonnier, entretien réseau EU	Commune	1240	
18	Securisation du carrefour RD24 secteur quizeil	Commune	1100	
20	Elargissement de l'avenue René Cassin	Commune	720	
21	Accès à la zone d'équipements publics	Commune	1030	
TOTAL		Commune	140799	m²

